

La tuilerie

On trouve trace de la tuilerie de Neuwiller dès 1615. A l'origine, la «Ziegelhütte» était destinée à faciliter l'entretien des bâtiments publics. Les comtes de Hanau louaient ce bien seigneurial sous forme de bail emphytéotique à des tuiliers qualifiés. Le premier répertorié dans les baux se nommait Hans Heinrich Abt.

Le 18 janvier 1700, le comte Johannes Reinhard de Hanau signa un bail de la «*Ziegelhütt und Brennofen zu Neuweiler*» pour neuf années avec Martzolf Guth, tuilier à Weinbourg, et Hans Pfister, tuilier à Ingwiller, pour un canon annuel de 45 Gulden. Le tuilier emphytéote avait le privilège de prélever son bois pour la cuisson dans les forêts seigneuriales moyennant une rétribution forfaitaire de 3 schillings «*für jedem Klaster*» [Le Klaster de bois est égal à 3 m³ 7/10]. En contrepartie, il avait l'obligation de fournir aux villageois la centaine de tuiles ou de briques au prix fixe de 3 schillings 6 pfennigs auquel s'ajoutait encore 1 pfennig pour le chargement.

En 1713, la tuilerie entra dans la famille Riehl et y restera durant près de 60 ans. Les archives conservent une description de 1767 : «*Une maison qui a au rez-de-chaussée, une cuisine, un poêle, une chambre et une cave ; au haut, une cuisine, un poêle et deux chambres ; à côté une grange, deux écuries et sa hutte dans laquelle il fait et cuit les tuiles ; avec un jardin joignant.*» Ce jardin de la Ziegelhütte provenait d'un morceau détaché du communal appelé Ziegelvasen attenant à la tuilerie. Autrefois pâturage, il avait été converti en jardin d'un quart d'arpent par le tuilier Riehl qui, pour cela, payait un loyer annuel de 3 livres à la ville de Neuwiller. Ce démembrement fut porté au livre de la Communauté le 1^{er} octobre 1751.

La tuilerie sera ensuite reprise par Gaspard Feyler le 27 août 1770 pour 19 années «*afin d'éteindre un capital de 1 392 livres que lui doit ledit Riehl et que les canons annuels acquitteront pendant ce temps.*» Ce Gaspard Feyler était le père de François Antoine Feyler, percepteur de la commune, qui se rendra propriétaire de la Prévôté en 1823. La «*Feuerordnung*» promulguée en 1785, en imposant aux nouvelles constructions une toiture couverte de tuiles, fut une véritable aubaine pour l'entreprise.

Elle fut vendue comme bien national durant la Révolution en raison de l'émigration de son propriétaire. Estimée à 1 200 livres, elle fut adjugée le 13 nivôse an 3 (2 janvier 1795) à Laurent et Jean Fabian de Strasbourg pour 7 700 F en assignats. Elle se composait alors d'une maison et tuilerie situées «*hors la porte Marx, ensemble, une place pour y mettre le bois et un jardin potager y attenant, contenant 2 600 pieds, au levant la chaussée de Bouxwiller, au couchant le chemin de Dossenheim, au midi et au nord le communal.*» En 1825, les héritiers de Gaspard Feyler réclamèrent, «*sur ce qu'à l'époque où les propriétés ont été estimées pour leur mise en vente, ces estimations devaient se faire sans égard à la dépréciation des assignats et comme s'agissant de valeur numéraire.*» Bien leur en prit car ils obtinrent à ce titre une indemnisation supplémentaire de 1 540 F.

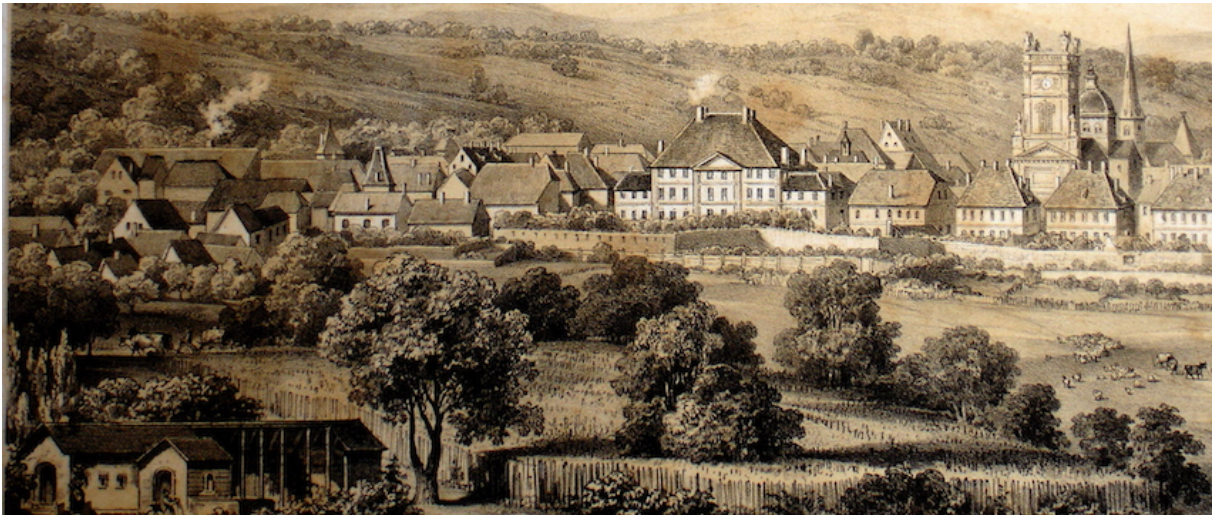
Elle passera ensuite de mains en mains avant son rachat, le 19 juillet 1843, par François Antoine Mathis, agent-voyer inspecteur, pour 4 000 F. A cette époque, elle est décrite comme suit : «*Maison d'habitation avec tuilerie, sous un seul et même toit, grange, écurie, petite cour et jardin, emplacements triangulaires appelés Holzplatz et Leimenplatz, passage devant cette maison..., le tout situé dans la banlieue de Neuwiller, tenant vers le midi au chemin de Dossenheim, au levant à la prairie d'Adam Gutfried, au nord au chemin de Bouxwiller et au couchant la propriété se termine en pointe formée par la rencontre des deux chemins susdits.*» Huit mille tuiles sèches, les outils, ustensiles et objets nécessaires à la fabrication des tuiles,

ainsi que huit mille planches et dix grands rayons étaient compris dans le prix d'achat.

Enfin, une adjudication du 7 juin 1811, nous apprend que le tuilier Philippe Klein obtint l'autorisation de tirer sa terre glaise d'un terrain communal situé au lieu-dit « *Mutzenbruck* » à raison d'un loyer de 8 F/an.

Sources : ADBR E2021 – Q797 - Q3197 - Q6260 - 7E32/34 – 8E322/FF12 – 8E322/CC24 – 8E322/FF13 – 8E322/L30 -

Dagobert Fischer, *Abtei und Stadt Neuweiler*, Zabern Verlag von H. Fuchs, 1876



La tuilerie au premier plan (détail d'une lithographie de A. d'Hastrel)